



CLINIQUE
VÉTÉRAIRE
SAINT ROCH

Le Journal de la Clinique



Printemps 2017

- Dr MASURE-PINTCHMAN Agnès
- Dr MASURE Nicolas
- Dr WAMBERGUE Bérengère

05 63 58 39 70

1 Place du Pont Saint Roch
81500 LAVAUUR

veterinaire.saintroch@gmail.com

Consultations sur RDV :

lundi - vendredi : 9h-12h et 14h-19h
samedi : 9h à 13h



Consultations uniquement sur RDV !!

Chers clients,

Dans un esprit d'amélioration de l'accueil et des services proposés par la clinique, nous vous informons que les consultations se feront désormais uniquement sur rendez-vous.

Les horaires restent inchangés :

- lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- samedi de 9h à 13h.

Nous comprenons qu'une période d'adaptation est nécessaire et nous tenterons de vous satisfaire du mieux possible.

Bien entendu Marjolaine et Véronique, les assistantes restent à votre écoute et à votre disposition pour tout conseil ou vente.

Dr Agnès MASURE PINTCHMAN

Dr Nicolas MASURE

Dr Bérengère WAMBERGUE

Nouveautés à la clinique



Combattre l'anxiété liée au bruit chez le chien

Un nouveau gel oral sera bientôt disponible pour traiter l'anxiété liée au bruit chez le chien. Les **phobies** liées aux **feux d'artifice** et aux **orages** sont fréquents et peuvent être difficiles à supporter pour certains individus. On estime que jusqu'à la moitié de tous les chiens réagissent craintivement aux sons.

Ce nouveau produit permettra d'agir ponctuellement sur les animaux particulièrement stressés. Il prend effet au bout de 15 minutes environ et a une durée d'action de 2 à 3 heures..

Chiens mâles entiers : avez-vous pensé à l'implant ?

De nombreux maîtres de chiens mâles ne souhaitent pas forcément castrer leur compagnon, mais vivent avec les inconvénients liés à leur statut : **marquage urinaire** dans la maison, **comportement sexuel** inapproprié ou incessant, **agressivité** vis-à-vis des congénères mâles, **fugues**. Les agissements de votre animal font partie de la panoplie normale du comportement du chien et ne peuvent pas être corrigés par l'éducation.

Il existe par contre une solution non chirurgicale : la pose d'un **implant qui castré chimiquement** de manière temporaire l'animal. Ce dispositif, de la taille d'un grain de riz, se pose en consultation par injection, sans recours à la tranquillisation. Il possède une durée d'action de 6 mois,

voire un an suivant les individus. Totalement **réversible et biodégradable**, il présente l'avantage de ne pas nécessiter de retrait.

L'implant représente également une solution intéressante pour les races que l'on ne souhaite pas castrer chirurgicalement de par leur prédisposition raciale au gain de poids (le labrador p.ex.).

On peut aussi envisager l'implant dans le cas où on souhaiterait connaître l'impact de la castration sur le comportement de l'animal avant de prendre la décision de castrer chirurgicalement.

Finalement, l'implant peut être utilisé dans le cadre d'un traitement

de l'hypertrophie prostatique du chien âgé, si la chirurgie présente un risque pour l'individu.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez de plus amples renseignements.



Comment prévenir les atopies

Le printemps est arrivé et avec lui malheureusement ses **nombreux allergènes** : pollens, graminées et herbacées...

Si malgré un traitement antipuce rigoureux, votre compagnon se gratte, se lèche les pattes ou développe des otites chaque année au retour du printemps, il est peut-être sujet à l'atopie. Tout comme certaines personnes souffrant de rhumes des foins, il en est de même pour nos animaux, sauf que l'allergie se manifeste avant tout au niveau cutané, alors que l'homme développe surtout des rhinites.

Si vous voulez éviter bien des désagréments à votre toutou ou matou, et que vous connaissez le mois où débute généralement les

symptômes, prenez de l'avance ! Optez pour une consultation préventive. Il existe différentes manières de prévenir les crises :

- **Lavez** votre animal au moins une fois par semaine avec un shampoing antiallergique afin d'éliminer les allergènes et restaurer la barrière cutanée.

- N'interrompez jamais son **traitement antipuce** et utilisez des produits recommandés par un vétérinaire.

- Commencez un **traitement contre les démangeaisons** sous forme de comprimés, que vous maintiendrez pendant toute la période critique (nécessitera d'abord une consultation).

Une **nouvelle molécule efficace**, qui ne contient pas de corticoïdes, est désormais disponible.



- Les suppléments d'**acides gras essentiels** dans la nourriture permettent de diminuer de manière naturelle le seuil des démangeaisons.

Pour les animaux chez qui l'atopie nécessite d'être confirmée, nous pouvons vous proposer une **prise de sang** qui permet de poser le diagnostic et d'identifier les allergènes. Un traitement de **désensibilisation** est ensuite possible.



DICO-ANIMO



U pour urinaire

Le stress favorise les problèmes urinaires chez le chat. Nous

vous proposons une gamme d'aliments conçus spécialement pour les chats prédisposés aux cystites et qui sont enrichis en éléments anti-stress (L-tryptophane et hydrolysat de protéines de lait).

V pour vaccins

Le saviez-vous ? En plus des vaccins annuels classiques, vous pouvez protéger votre chien contre la maladie de Lyme et la piroplasmose, deux maladies transmises par les tiques.



Les idées reçues chez le lapin

-1- *Le lapin a besoin de ronger des bouts de bois et du pain sec pour maintenir en bonne santé sa dentition.* **FAUX !**

Le lapin a besoin de manger des aliments riches en fibres tels que le foin et les végétaux afin de préserver une bonne dentition. Le pain sec ne sert à rien !

-2- *L'aliment principal du lapin est constitué de granulés.* **FAUX !**

Il faut limiter au minimum les granulés et privilégier les aliments fibreux qui favorisent un bon transit digestif et une santé dentaire optimale.

-3- *Un lapin nécessite peu d'entretien et est économique.* **FAUX !**

Un lapin nourri, logé et soigné correctement nécessite un budget d'environ 50€/mois. En ce qui concerne l'entretien, n'oublions pas que l'enclos du lapin doit être nettoyé quotidiennement et qu'un lapin en liberté ou semi-liberté peut faire beaucoup de bêtises et nécessite d'être éduqué.

Il faudra donc consacrer du temps pour l'aménagement de son environnement et pour l'éducation.

-4- *Un lapin d'intérieur n'a pas besoin d'être vacciné.* **FAUX !**

La myxomatose se transmet par certaines mouches, les moustiques, et également par les puces. Il est donc tout à fait possible qu'un lapin contracte la myxomatose par l'un de ces insectes, qui se serait introduit dans la maison. Il est donc recommandé de même vacciner les lapins d'intérieur contre cette affection.

